



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/10/G/9
24 mars 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Dixième session
Point 4 de l'ordre du jour

**SITUATIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME QUI REQUIÈRENT
L'ATTENTION DU CONSEIL**

Observations de la Mission permanente de la République de Turquie concernant la déclaration conjointe faite par le représentant de Centre Europe – Tiers monde (CETIM), au nom de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) et de l'Association internationale des juristes démocrates (AIJD)*

Genève, le 23 mars 2009

La Mission permanente de la République de Turquie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales en Suisse présente ses compliments au secrétariat du Conseil des droits de l'homme et a l'honneur de lui communiquer les observations ci-après concernant la déclaration conjointe faite au titre du point 4 de l'ordre du jour, le vendredi 17 mars 2009, par le représentant de Centre Europe – Tiers monde (CETIM), au nom de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) et de l'Association internationale des juristes démocrates (AIJD).

La Mission permanente de la République de Turquie souhaite que le texte de ces observations soit distribué en tant que document officiel de la dixième session du Conseil des droits de l'homme.

La Mission permanente de la République de Turquie saisit cette occasion pour renouveler au secrétariat du Conseil des droits de l'homme les assurances de sa très haute considération.

* Cette déclaration est reproduite en annexe, telle qu'elle a été reçue, dans la langue originale seulement.

Annexe

"Turkey pursues a zero tolerance to human rights violations and takes such allegations seriously. However, the accusations directed at Turkey in the joint statement made on behalf of some NGOs under agenda item 4 on 17 March 2008, are groundless and unsubstantiated. The portrayed incidents are totally fabricated and all figures are distorted. Some of the references shown in the footnotes do not even include such allegations.

The violations alleged in the joint statement have not been received or considered by any of the domestic monitoring mechanisms in place in Turkey. Furthermore, these allegations have not been referred to the Turkish authorities neither by the mechanisms of the Human Rights Council, (including the Special Procedures to which Turkey has issued a Standing Invitation) nor by the European human rights bodies. It should also be noted that such allegations have not been the subject of discussion with any of the credible NGOs, which Turkey sees as partners in the field of human rights.

In view of the above, Turkey considers these allegations totally unacceptable. They should be an eye opener about the real motives and credibility of those, who relayed them."
